



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4376

Texte de la question

M Francisque Perrut demande à M le ministre de la défense si celui-ci envisage d'accroître le nombre de gendarmes afin que ce corps puisse faire face à l'augmentation et à la diversification de ses missions.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de loi de finances pour 1989 ne comprend pas de création d'emplois au profit de la gendarmerie nationale. Cette stabilité des effectifs doit toutefois être appréciée en regard de la déflation d'effectifs subie par les armées. Les travaux budgétaires ont été conduits avec le souci de maintenir le niveau d'activité actuel. Une transformation de 300 postes de gendarmes en 250 postes de grades et 50 emplois d'officiers est prévue au projet de loi de finances. Par cette mesure, qui permettra d'améliorer l'encadrement des unités et le déroulement de carrières des personnels de la gendarmerie, le ministre de la défense reconnaît la qualification professionnelle et la compétence juridique de ces militaires. Par ailleurs, lors de la réunion du comité interministeriel de la sécurité routière du 27 octobre dernier, il a été décidé que la gendarmerie bénéficierait l'année prochaine de 400 gendarmes auxiliaires supplémentaires pour renforcer les unités chargées de la sécurité routière.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4376

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2962